Vivre à Rivières

Bulletin municipal n°28

EDITION 2018

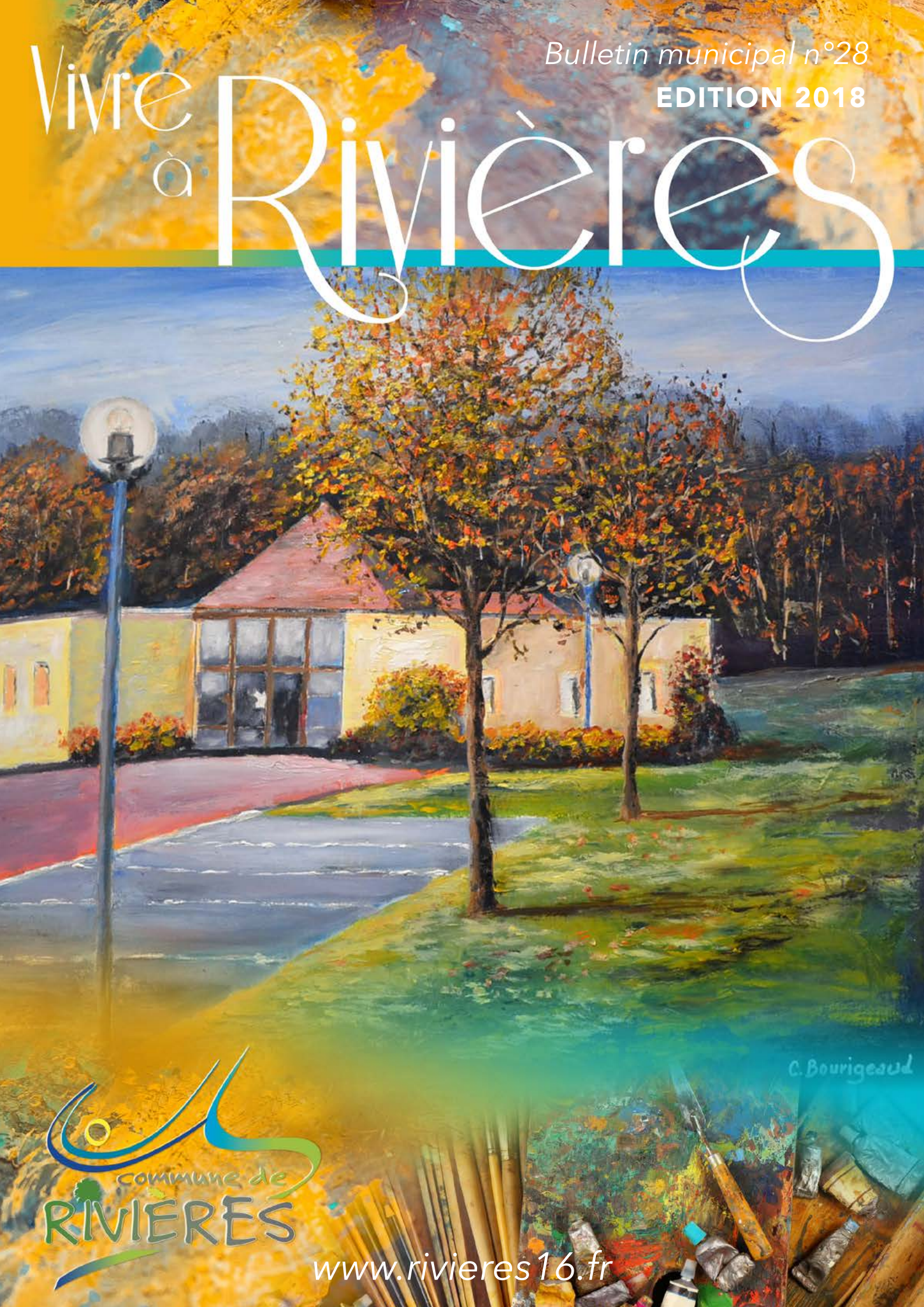

commune de RIVIERES

www.rivieres16.fr

éDITO

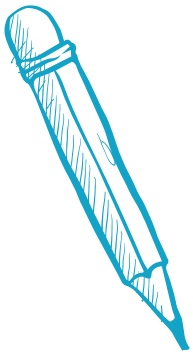

Des signes qui ne trompent pas : des journées moins lumineuses, le froid qui pique et la sortie de « Vivre à Rivières » : l'année touche à sa fin - un millésime 2018 particulièrement actif pour notre commune.

De nombreux projets avancent : les travaux concernant les rues des Gavareaux et des Flots ont commencé par l'effacement des réseaux, les marchés concernant les aménagements de voirie seront passés dans les prochaines semaines. Dans la perspective de la venue de la Maison de santé locale rue de la Maladrie, la commune améliore ses agencements pour être prête le moment venu. Ainsi l'assainissement collectif va y être installé : les travaux sont programmés à partir de janvier 2019. Ces travaux concernent également en partie notre voisine La Rochefoucauld avec laquelle nous travaillons dans un excellent climat.

2018 a été une année de discussions avec, en perspective, la création d'une commune nouvelle. Je reste convaincu que nos communes ne feront qu'une dans l'avenir, peut-être à la taille d'une structure regroupant l'ensemble des communes actuelles du bassin de vie rapproché et après des négociations incluant des projets à la mesure de ce nouveau périmètre. Nos amis de La Rochefoucauld et de Saint-Projet sont occupés actuellement par leur fusion, mais nous restons à disposition et confiants pour préparer dès maintenant notre avenir commun.

D'autres projets avancent au plan commercial : l'hypermarché se transforme avec de nouveaux commerces ou services, agence de voyage, laverie et centre auto. La réalisation du Retail Park connaît de nombreux freins avec une multiplication d'études, mais le premier permis de construire est à l'instruction depuis quelques semaines maintenant. D'autres projets émergent avec l'espoir qu'ils soient concrétisés en 2019.

Quant au rond-point attendu route de Limoges, sur la route départementale 942 à hauteur des grandes surfaces, son sort est entre les mains de la Communauté de Communes depuis de nombreux mois, les innombrables usagers qui utilisent ce carrefour quotidiennement ont besoin d'être rassurés au plan de la sécurité. Ailleurs dans la commune notre radar pédagogique a mis en lumière des comportements individuels inconscients. Ils représentent une petite minorité, mais un grand danger et les radars ne demeureront pas éternellement «pédagogiques».

Notre commune est également devenue de fait, en 2018, capitale charentaise de la pantoufle : cette industrie connaissait des difficultés grandissantes, elle avait besoin d'être réorganisée, restructurée. Son regroupement en un seul site route de Mansle, avec des investisseurs reconnus, permettra, nous l'espérons tous, à cette production locale, de retrouver un nouveau souffle avec en perspective la création d'un musée dédié à la pantoufle.

Enfin, pour compléter encore le bilan 2018, rappelons à la rentrée de septembre, l'ouverture d'une huitième classe à l'école Ginette et Daniel Gascon, dont l'effectif frôle maintenant les 200 élèves.

Je voudrais également souligner la poignante cérémonie du 11 novembre en mémoire des riviérois tombés lors de la grande guerre et le plan d'urbanisme communautaire qui avance à son rythme.

L'année fut riche en événements, en projets, en réalisations. Ces rappels ne sont pas exhaustifs.

Mais rassurez vous, le futur sera festif avec un mois de janvier 2019 chargé en manifestations : les vœux de la municipalité, le concert de l'épiphanie, la biennale artistique (exposition qui va s'installer à l'espace Riperiis).

En attendant ces événements heureux, je souhaite à chacune et à chacun des riviérois de passer d'agréables fêtes de fin d'année.

Michel CUNY
Maire de Rivières

Directeur de publication :
Michel CUNY,
maire de Rivières

Comité de rédaction :
Viviane PIVOIN
Yvelise BLANCHIER
Ginette MASSIGNAC
Karine NICOULAUD
Nathalie PRIORET
Ophélie RIVIERE

Dépôt légal :
16.08.817

Création maquette
Impression :
MEDIAPRINT
Tirage en 900 exemplaires
Imprimé sur papier recyclé

L'équipe municipale vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année
et vous donne rendez-vous le

Samedi 5 janvier 2019 à 18h

pour la Cérémonie des vœux à l'espace RIPERIIS

(Absents sur la photo : Ophélie RIVIERE et Pascal LEGER)

> Horaire d'ouverture de la mairie

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 18h. Le samedi de 9h à 12h.
Tel : 05 45 62 05 01 - Fax : 05 45 62 16 88
Courriel : mairie.rivieres@wanadoo.fr
Site internet : www.rivieres16.fr

> Recencement citoyen

Tous les français, filles et garçons, sont tenus de se faire inscrire pour le recensement militaire au cours du mois où ils atteignent l'âge de 16 ans soit à la mairie munis d'une pièce d'identité et du livret de famille soit par internet sur **www.mon.service-public.fr**

Pour toutes questions relatives à la convocation Journée Défense et Citoyenneté – JDC - (changement d'adresse, changement de date ou de lieu de convocation, …), il faut joindre le Centre du Service National - CSN - de Poitiers impérativement et uniquement au 05 49 00 24 69 du lundi au jeudi de 8h30 à 11h30 et de 13h15 à 16h. Le vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h15 à 15h30 ou adresser un mail à l'adresse suivante : **csn-poitiers.jdc.fct@intradef.gouv.fr**

> Prochaine échéance electorale

Les **élections européennes de 2019** en France se dérouleront **le 26 mai 2019** afin d'élire les soixante-dix-neuf députés européens représentant la France au Parlement européen. Le principal changement par rapport aux élections de 2014 est l'abolition des circonscriptions régionales et le retour aux listes nationales.

> Nouveaux arrivants Changement d'adresse sur la commune Changement d'état civil

Faites vous connaître auprès de la mairie. Cela permettra de mettre en conformité les différents documents administratifs notamment la liste électorale.

> Etat civil

Par respect de la vie privée de chacun et faisant suite à une décision de la commission nationale de l'informatique (CNIL) nous ne vous publions que de manière quantitative l'état civil de notre commune :

- **2017 :**
  - Naissances : 24
  - Mariages : 6
  - PACS : 1 *(transfert de la compétence aux communes depuis le 01/11/2017)*
  - Baptêmes civils : 2
  - Décès : 94 *(dont 78 MAPA/EHPAD/L'Age d'Or)*
- **2018 au 31 octobre 2018 inclus :**
  - Naissances : 15
  - Mariages : 6
  - PACS : 10
  - Baptêmes civils : 6
  - Décès : 58 *(dont 50 MAPA/EHPAD/L'Age d'Or)*

> Services scolaires

Transport scolaire : 5€€/mois (forfaits payables au 15 du mois au secrétariat de la mairie).
Garderie : gratuite (de 7h30 à 8h20 et de 16h15 à 18h30)
Etude surveillée : 100€€/à l'année
Cantine : 2,20€€/repas (tarif fixé par l'association des parents d'élèves chargée de la gestion financière de la cantine).

> Vie locale - Vie paroissiale

- Mme Clément : 05 45 65 67 82
- Mme Deschamps : 05 45 62 08 73
- Mme Salzat : 05 45 62 35 15

nommées Relais Paroissiaux de Rivières sont à votre disposition pour faire le lien avec la paroisse de La Rochefoucauld (05 45 63 01 24).

N'hésitez pas à contacter ces bénévoles pour leur signaler des cas de personnes isolées ou malades.

Messes de Noël célébrées à l'église de La Rochefoucauld le 24 décembre à 18h30 et le 25 décembre à 10h30.

> Espace RIPÉRIIS

ZONE	PERIODE	PARTICULIERS		ASSOCIATIONS	
		HORS COMMUNE	COMMUNE	HORS COMMUNE	COMMUNE
TOTALITE DE LA SALLE	Weed-End (V.S.D.)	500 €	300 €	300 €	*3 mises à disposition sans frais. 100 € à partir de la 4ème. Caution de 300 € à chaque réservation.* *
	1 jour semaine	250 €	150 €	150 €	
	Caution		1 200 €		
PETITE SALLE + CUISINE	Weed-End (V.S.D.)	250 €	150 €		
	1 jour semaine	125 €	75 €		
	Caution		800 €		

*sous réserve d'accord de la mairie

Agence nationale de l'habitat

L'Anah PROPOSE DES AIDES FINANCIERES

- **propriétaires occupants**
  désireux de réaliser des travaux :

- **d'économie d'énergie** en vue de réduire la facture énergétique,
- **d'adaptation au handicap** ou de **maintien à domicile** dans le cadre du vieillissement.

Ces aides sont soumises à des critères de ressources. Une demande en ligne peut être initiée sur le site monprojet.anah.gouv.fr

- **propriétaires bailleurs**
  souhaitant réhabiliter un logement en vue de louer à des ménages aux revenus modestes

Pour tous renseignements, la délégation locale de l'Anah est à la disposition des propriétaires au
05.17.17.38.29

> Collecte des déchets

- **Sacs noirs :** Mardi matin toutes les 2 semaines (semaine impaire)

Cas particuliers :
Rue des Gavareaux, rue des Champs des Fliers et rue des flots, tous les mardis et vendredis
La Coutière, le lundi matin toutes les 2 semaines

- **Sacs jaunes :** Mardi matin toutes les 2 semaines (semaine paire)

Cas particuliers :
Rue des Gavareaux, rue des Champs des Fliers et rue des flots, tous les jeudis
La Coutière, le lundi matin toutes les 2 semaines

> Portage des repas à domicile

PRÉSENCE VERTE CHARENTE
05 45 97 81 30

IROISE REPAS
05 45 22 20 52

ACTIVITÉS 2018

> 6 janvier : Vœux de la municipalité

La cérémonie des vœux s'est déroulée à l'espace RIPERIIS, salle polyvalente relookée après un an de travaux où de nombreux riviérois ont répondu présents.
Michel Cuny a présenté le bilan de l'année écoulée illustré en arrière plan par un diaporama suivi d'un moment de convivialité autour de la galette des rois.

> 10 mai : comité de jumelage Birkenau/La Rochefoucauld

A l'occasion des 40 ans du comité de jumelage Birkenau-Odenwald / La Rochefoucauld, Michel Cuny et les conseillers ont accueilli jeudi 10 mai nos amis allemands. Dès 10 h, ils étaient nombreux à attendre avec impatience leur arrivée et enfin vers 11 h l'apparition du bus mit fin à cette attente et laissa place à la joie des retrouvailles.
Après quelques mots de bienvenue de Michel Cuny dans la langue de Goethe, du maire de Birkenau Helmut Moor et du président du comité du jumelage Patrick Decadt, un apéritif a été servi pour prolonger ce moment convivial et redonner des forces à nos amis allemands après un voyage de 12 heures.

> 2 septembre : trail de la Braconnienne Briaude

C'est en présence de Miss Poitou Charente, Ophélie Forgit, que le dimanche 2 septembre était organisée la 10ème édition de « La Braconnienne Briaude » par les Joggeurs Briauds en partenariat avec le CSA 515 RT. Cette épreuve était inscrite au Plan d'entraînement des Trails 2018.
Le tracé a emprunté 100 % de sentiers. Les coureurs ont traversé la forêt de la Braconne avec passage dans le lit du Bandiat, dans plusieurs fosses géologiques et dans les falaises de Gratte Chèvre.
Les 880 participants, dont une vingtaine accompagnées de leur chien, se sont élancés pour parcourir 8, 15 ou 24 km avec des dénivelés allant de 200 m à 700 m, le signal du départ étant donné

par Miss Poitou Charente, Michel Buisson et Michel Cuny, maires de Brie et de Rivières.
Des courses de 1 km, 3 km et 4,5 km ont également eu lieu pour les enfants. Les 80 randonneurs, quant à eux, ont profité d'un parcours fléché de 9 Km.

Plus de 1000 personnes se sont rendues sur le site animé par des musiciens amateurs et la Compagnie de jonglerie « Les Zigomatiks ». Les 8 premiers de chaque catégorie ont été récompensés en présence de Ophélie Forgit, des maires et élus de notre commune et des communes voisines ainsi que des partenaires de l'organisation. Comme chaque année, cette épreuve s'est déroulée dans la bonne humeur grâce à Christian Chaussat et son équipe secondés par près de 130 bénévoles. La prochaine édition aura lieu le 1er septembre 2019.

> 30 septembre : nettoyons la nature

Comme chaque année, la municipalité avait lancé un appel aux bénévoles le 30 septembre dans le cadre de l'opération « Nettoyons le nature » organisée par le centre Leclerc. Une vingtaine de Riviérois et d'élus avaient répondu présents.
Les équipes, une fois constituées, munies du kit de nettoyage fourni par le centre commercial, sont partis à la traque des papiers, mégots et paquets de cigarettes, canettes et bouteilles mais aussi divers déchets et objets.
Un peu avant midi, les nettoyeurs se sont retrouvés devant la mairie pour y déposer les différents déchets récoltés destinés à la déchetterie.
Lors du verre de l'amitié servi ensuite, M. Cuny a félicité les participants pour le travail réalisé.

> 3 octobre : Rivières sous les ondes radio

Nous avons eu le plaisir de participer à une émission RCF Radio 16 en direct de Rivières le mercredi 3 octobre 2018 à 19h15 salle Ripériis.
L'émission nous fait découvrir la commune de Rivières où, comment une petite cité vit sa ruralité avec dynamisme.
Autour du maire M. Michel Cuny se trouvaient des invités, acteurs du territoire : James Raymond, ancien directeur d'école et adjoint au maire, Viviane Bourgoin-Zorzoli, adjointe au maire et déléguée aux affaires scolaires, Joël Boyer membre actif de plusieurs associations, Nathalie Lesourd, présidente du comité d'animation, Pascal Gruau, chef d'entreprise et responsable de l'hypermarché Leclerc. François Athimon, musicien compositeur, interprète et habitant de Rivières avait préparé la pause musicale.
Vous pouvez écouter l'émission en vous connectant sur le site de la commune http://www.rivieres16.fr/ à partir du lien en page d'accueil.

APPEL À LA VIGILANCE

Récemment une recrudescence de vols par effraction a été observée dans deux villages de notre commune.

Eviter de s'absenter, même momentanément, en laissant la porte ouverte.

La sécurité étant l'affaire de tous, c'est aussi un geste civique. Signalez tout comportement ou passage répété qui vous paraît suspect. Contactez directement la brigade de gendarmerie de La Rochefoucauld.

> 7 octobre : Repas des aînés

Comme chaque année, le premier dimanche d'octobre, la commune de Rivières offre son repas aux administrés âgés de plus de 67 ans.

C'est donc à l'espace RIPERIIS que les élus ont accueilli 180 convives toujours aussi enthousiastes à se retrouver. Après son discours de bienvenue et une pensée émue pour les absents, le maire Michel Cuny a invité l'assistance à lever le verre de l'amitié pour lancer les festivités. Les enfants de l'école primaire avaient également témoigné de leur affectation aux anciens en décorant les menus aux couleurs chatoyantes.
Le maire accompagné de Viviane Zorzoli, a mis à l'honneur les doyens présents : Mme Claudine TRICARD 94 ans et M. Gabriel GAUDUCHEAU 89 ans.
Ce rendez-vous est incontournable pour les aînés de la commune qui ont particulièrement apprécié la prestation d'Erick de l'orchestre Pass'Port et où le partage d'un délicieux repas concocté par « SARL ROMAIN » s'est déroulé dans une ambiance festive et conviviale.

> 11 novembre : Commémoration du centenaire de l'armistice

C'est devant un auditoire très fourni que s'est déroulée la cérémonie du centenaire de l'armistice à Rivières. Une commémoration en deux temps en présence des porte-drapeaux, d'un groupe de militaires du 515 RT, d'une délégation des pompiers, de la gendarmerie, des enfants de l'école et de l'équipe pédagogique. Les temps forts de la cérémonie devant le monument aux morts ont été ponctués des sonneries des deux clairons présents.

Après lecture du message officiel et dépôt des gerbes, l'ensemble s'est dirigé vers l'espace Riperiis où s'est tenu le second temps de la célébration. Chaque personne présente a reçu un drapeau commémoratif et a pu suivre l'émouvant appel des morts de la Grande Guerre avec 42 pour Rivières. Une projection sur grand écran a permis de retracer l'évolution des combats, cartes postales, photos à l'appui et pour chacune des victimes, les lieux et circonstances de sa mort. Les textes étaient lus par les élus de la commune. Enfin l'armistice est annoncé et, grâce à un cérémonial bien huilé, les clairons se répondent en sonnant le cessez le feu alternativement avant une marseillaise entonnée a capela.
A l'issue de la commémoration, les enfants présents ont pu compléter leur passeport pour la mémoire qui atteste de leur présence aux différentes cérémonies communales.
Une exposition de cartes envoyés du front, d'extraits des conseils municipaux de l'époque, de témoignages et de divers documents liés aux poilus de Rivières était également visible à l'espace Riperiis.

Ecole de RIVIÈRES : Ouverture d'une 8e classe

Le groupe scolaire Ginette et Daniel GASCON de notre commune, au vu des effectifs importants de 196 élèves, a bénéficié de la part de l'inspection académique de la Charente de l'ouverture d'une 8e classe à la rentrée de septembre 2018. La municipalité de Rivières a donc mis à disposition une salle de classe supplémentaire, le matériel et tout l'équipement nécessaire au bon fonctionnement de cette classe. Voici la répartition des classes à la rentrée de septembre :

M. TRIJAUD	**TPS / PS**	**26 élèves**
Mme SUBERVILLE	**PS / MS**	**26 élèves**
Mme COMBEAU	**GS**	**25 élèves**
Mme SERGE / Mme ROBIN	**GS / CP**	**23 élèves**
Mme GAUTHIER / Mme ROBIN	**CP / CE1**	**24 élèves**
Mme RABARDY	**CE1 / CE2**	**24 élèves**
Mme PUYDOYEUX	**CE2 / CM1**	**23 élèves**
M. SUBERVILLE	**CM1 / CM2**	**25 élèves**

Contrairement aux années précédentes, les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) ont été supprimés : l'école est revenue à la semaine de 4 jours de classe après la décision commune des enseignants, du Conseil d'école et de la municipalité. Le mercredi est libéré comme ce fut le cas pendant de nombreuses années. L'école accueille les enfants en cours de 8h30 jusqu'à 16h avec une pause méridienne d'une durée de 1h30.
En outre, une étude surveillée payante est mise en place pour les enfants volontaires 3 soirs par semaine, le nombre limite d'enfants a été fixé à 26, nombre qui a été atteint très rapidement. Les enseignants sont rémunérés par la municipalité et les familles s'acquittent d'une somme forfaitaire de 100€ pour l'année scolaire.
La municipalité propose également aux familles de l'école, sur inscription, une garderie gratuite de 7h30 à 8h20 et de 16h à 18h30.
Pour tous ces services (cantine et garderie), la municipalité met à disposition de l'école de nombreuses employées : 1 ATSEM dans chacune des 3 classes maternelles : Mmes PICHON, RAOULT, LAMIOT, et 2 cantinières, Mmes AGARD et DUCLOS, aidées par d'autres personnes qui assurent le ménage, l'entretien et la garderie : Mmes LESOURD, FAURIE, SAUZET, BEAURY, GAYANT, et DUCROS. Les salaires des employées de la cantine et les produits d'entretien sont à la charge de la commune. Quant à la gestion de la cantine, elle est assurée par l'association des Parents d'Elèves.
Ainsi, la municipalité fait en sorte que l'école de la commune soit bien équipée et encadrée pour que les conditions d'enseignement soient les meilleures possibles.

Changement à l'accueil de la mairie

Départ d'Agnès LABARDE

Après 19 ans passés à la mairie de Rivières, Agnès a demandé sa mutation sur Limoges où elle poursuit depuis le 5 novembre son activité au sein d'une autre collectivité. Ce premier volet de sa carrière consacré avec dévouement au service de la population riviéroise, elle l'a partagé avec trois maires (Daniel GASCON, Nicole POUPON et Michel CUNY) et quatre secrétaires (Michèle LALOI, Valérie DELAVAUD, Axelle FROMENTIN et Damien BROSSET).
Toute l'équipe municipale lui souhaite bonne chance dans ses nouvelles fonctions

Arrivée de Jean-Pierre RANDIER

Jean-Pierre Randier, 24 ans, originaire de la commune de Chasseneuil est adjoint administratif territorial. Il a exercé diverses missions de secrétaire de mairie itinérant en Charente, notamment à la mairie de La Rochefoucauld. Il a pris ses fonctions le 19 novembre en remplacement d'Agnès.
Toute l'équipe municipale lui souhaite bienvenue.

Depuis septembre 2018, Michel Dutoyer a présenté, pour raisons personnelles, sa démission du conseil municipal et par conséquent de ses fonctions communautaires. Désormais, c'est Frédéric Dauriat qui le remplace au côté de Pascal Toulisse, Ginette Massignac et Karine Nicoulaud, membres réprésentants Rivières à la CDC La Rochefoucauld – Porte du Périgord.

RECENSEMENT de la population 2019

Toute la population vivant à Rivières sera recensée à compter du 17 janvier 2019.

LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS

Se faire recenser est un geste civique

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'Etat au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

C'est essentiel que chacun y participe !

A partir du 17 janvier 2019 et avant le 16 février 2019, vous allez recevoir la visite de l'un des 4 agents recenseurs que la municipalité a recrutés. Viviane ZORZOLI-BOURGOIN est la coordinatrice du recensement.

Les agents ont chacun la responsabilité d'un secteur du territoire communal (voir découpage sur la carte). L'agent sera identifiable grâce à sa carte officielle tricolore avec sa photo et la signature du maire.

LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE

Deux solutions au choix : internet ou papier

L'agent viendra déposer à votre domicile soit :

- la notice sur laquelle figurera vos identifiants pour vous faire recenser sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr ; il faudra cliquer sur « Accéder au questionnaire en ligne » et se laisser guider.

- les questionnaires papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants, puis convient d'un rendez-vous pour venir les récupérer. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Si vous êtes souvent absent de votre domicile, vous pouvez confier vos questionnaires remplis sous enveloppe à un voisin qui les remettra à votre agent recenseur. Vous pouvez également les retourner directement à votre mairie ou à la Direction Régionale de l'INSEE.

LE RECENSEMENT, C'EST SÛR

Vos informations personnelles sont protégées

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous n'êtes pas compté(e) plusieurs fois. Ces informations ne sont pas enregistrées dans les bases de données. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

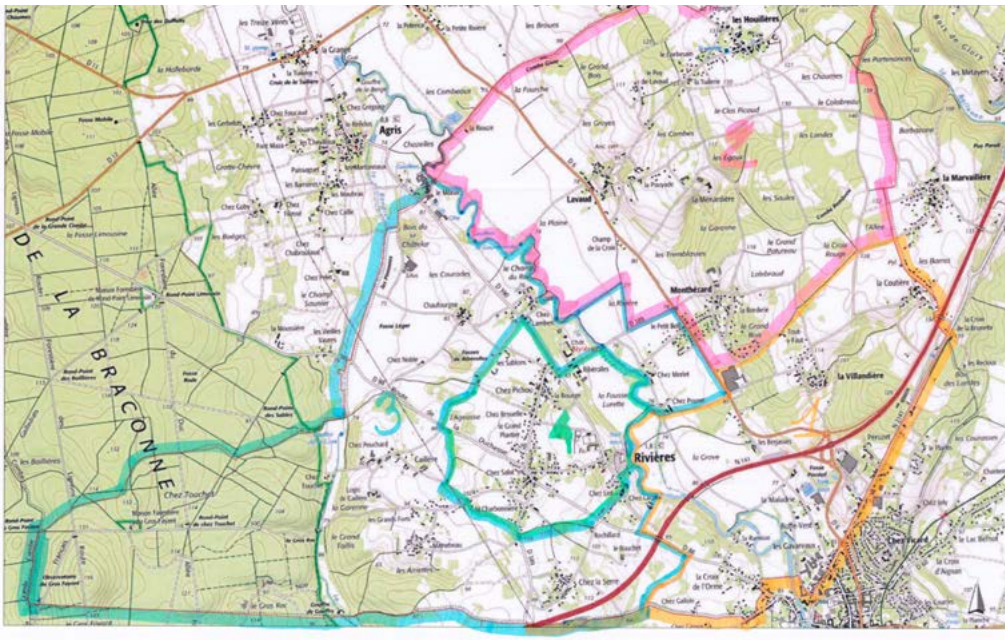

1 Aline DUCROS

2 Céline LESOURD

3 Célia ZORZOLI

4 Nadine POITEVIN

ECHOS DES TRAVAUX

Avant

Après

Ribérolles

L'accès au pont de Ribérolles a été coupé pendant un mois cet été. Cela a permis au Département de réaliser les travaux nécessaires à la restauration de l'ouvrage de décharge permettant l'évacuation de l'eau et supportant la route départementale n° 389.
Il a également été créé des trottoirs ainsi qu'un dispositif de retenue, afin d'assurer la continuité des cheminements piétons tout en conservant un franchissement ouvert à tout trafic (y compris aux engins agricoles).

Plateforme de Broyage

Notre équipe d'employés communaux a encore frappé ! Après avoir longuement défriché et nettoyé la zone, réalisé le terrassement, installé du grillage pour sécuriser le site et mis en place les panneaux, l'équipe a su faire de cet endroit une plateforme de broyage digne de ce nom.
Dans un premier temps et avec l'accompagnement de CALITOM, le fonctionnement de cette plateforme sera réservé au dépôt et au broyage des végétaux de la commune. Progressivement, il sera élargi aux administrés dont les conditions d'accès et le respect de quelques principes en matière de dépôts seront fournis préalablement (l'échéance n'est pas connue à ce jour).

Secteur des Gavareaux

D'importants travaux ont débuté dans le secteur des Gavareaux, conjointement avec la commune de La Rochefoucauld.
Le projet concerne la rue des Flots, la rue du Champ des Fliers ainsi que la rue des Gavareaux.
Le but est d'embellir le secteur et de le sécuriser, en mettant en place divers ouvrages permettant de réduire la vitesse des véhicules et de créer un cheminement piétons accessible aux personnes à mobilité réduite.
La première phase de travaux concerne l'effacement des réseaux. La circulation est interdite sauf pour les riverains et les véhicules de secours. Des déviations sont mises en place, vous trouverez le détail sur notre site internet (www.rivieres16.fr).

Rue de la Maladrie

Le secteur de la Maladrie en route vers le raccordement au réseau d'Eaux Usées !
Les travaux concernent 25 branchements dont 19 habitations, 1 entreprise, le futur Retail Park et le projet de Maison de Santé.
L'installation d'un poste de relèvement avec injection d'air (pour éviter les mauvaises odeurs) est nécessaire.
Le cabinet ATMO Ingénierie a été mandaté pour suivre le dossier. L'analyse des offres a été réalisée en octobre.
Pour le lot 1 (Branchements, fourniture et pose des canalisations et regards de visite), c'est la société SOGEA qui a été retenue pour un montant de 259 975,60 € HT.
Pour le lot 2 (Poste de refoulement), c'est la société ATH qui a été retenue pour un montant de 35 520 €HT.
Le budget total est donc de 294 495,60 €.
Les travaux débuteront en janvier prochain et devraient durer 3 à 4 mois.

Moins de produits chimiques !

En 2017, nous avons réalisé un « Plan d'entretien ». Un an après, il est temps de faire un bilan.

• Qu'est-ce qu'un plan d'entretien ?

Il s'agit d'un document permettant de faire un diagnostic de nos pratiques en matière d'utilisation de produits phytosanitaires. C'est donc un outil d'aide à la décision qui s'inscrit dans une perspective de développement de l'espace urbain respectueux de l'environnement.
Il est composé :
- D'une cartographie permettant d'identifier les différentes zones gérées par la commune, leur proximité avec l'eau et la capacité d'infiltration de leur surface.
- D'une fiche technique par zone décrivant pour chacune : les caractéristiques, les activités et l'entretien annuel effectué.
- D'un tableau de cotation permettant de classer les zones en fonction du risque pour l'environnement et la santé humaine.

Nous avons identifié 10 zones différentes avec des cotations allant de 3 à 135 pour la plus impactée.
Il ne s'agit pas d'arrêter complètement du jour au lendemain l'utilisation de produits phytosanitaires mais d'adapter progressivement notre façon de faire et notre manière de penser les espaces verts afin de limiter au maximum notre impact sur l'environnement et sur la santé humaine.
Pour ce faire, nous avons d'ores et déjà entrepris des actions concrètes :

Lieu	Cotation initiale	Action menée	Nouvelle cotation
Terrain de pétanque à côté de la salle des fêtes	**135** (Traitement phytosanitaire à proximité d'un forage)	Le terrain a été enherbé. Un nouveau terrain sera installé à proximité du stade. Son aménagement sera anticipé afin de ne pas utiliser de traitement chimique.	**9**
Cheminement autour de la mairie	**90** (traitement phytosanitaire sur zone perméable et sensible)	Réfection du revêtement de sol afin d'assurer son étanchéité et ne plus utiliser de produits phytosanitaires.	**6**
Le bas-côté des routes	**30** (Désherbage chimique)	Etude en cours pour l'achat d'une balayeuse permettant de réaliser un désherbage mécanique .	**6**
Les cimetières	**60** (Utilisation de produits phytosanitaires dans une zone ouverte au public)	Mise en place d'une signalétique permettant d'informer le public du traitement. Les accès aux cimetières seront fermés pendant 48h après application.	**30**

Tous les acteurs, y compris les habitants, sont partie prenante de cette démarche. Nous devons collectivement changer notre vision des espaces publics : « Un site propre est-il un site sans herbe mais plein de pesticides, ou bien un site avec de l'herbe mais sans pesticides ? »

CONTRÔLES DE VITESSE

Depuis 2015, la commune s'est dotée d'un radar de vitesse pédagogique.
Il a été déplacé à plusieurs reprises et installé sur des axes communaux considérés comme potentiellement dangereux ou sur demande de concitoyens.
En parallèle, nous avons demandé au Département de faire de même sur certaines routes départementales.
Vous trouverez ci-dessous une synthèse de tous ces résultats :

Type de route Communale (comm.) Départementale (Dép.)	**Lieu**	**Date de début du comptage**	**Dte de fin du comptage**	**Nombre de Jours**	**Nb total véhicules**	**Moyenne nombre de véhicule / jour**	**Limitation de vitesse (km/h)**	**Vitesse moyenne (km/h)**	**Vitesse maximum (km/h)**	**V50* (km/h)**	**V85* (km/h)**
Comm.	Rue du Gros Roc	10/07/2015	14/09/2015	64	8915	139	50	**41,68**	102	43	54
Comm.	Mairie	30/09/2015	02/11/2015	32	5170	162	30	**35,82**	109	35	49
Comm.	Les Houillères (sens montant)	03/11/2015	08/12/2015	35	4794	137	50	**36,44**	107	38	49
Comm.	Les Houillères (sens descendant)	09/12/2015	01/02/2016	52	5881	113	50	**37,72**	87	37	48
Comm.	Lavaud (sens descendant)	02/02/2016	28/06/2016	146	29322	201	50	**40,47**	114	39	54
Comm.	Rue de la Charentaise direction Rondinaud	28/06/2016	30/09/2016	92	5233	57	50	**31,36**	84	30	41
Comm.	Rue de la Charentaise en venant de Rondinaud	14/09/2016	14/11/2016	60	3379	56	50	**27,03**	72	24	37
Comm.	La Villandière	11/01/2017	31/05/2017	140	11886	85	50	**41,6**	156	42	55
Comm.	Chez Merlet puis les Houillères Entrant	02/09/2017	26/02/2018	174	29731	171	50	**32,04**	137	30	46
Comm.	Chez Merlet puis les Houillères Sortant	02/09/2017	26/02/2018	174	21237	122	50	**38,37**	104	38	52
Dép.	Les Brejasses	18/08/2016	23/08/2016	6	22668	3778	90	**73**		74	85
Dép.	La Croix de l'Orme	25/08/2016	30/08/2016	6	5149	858	30	**34**		36	47
Dép.	Rue de la Charbonnière	17/01/2018	23/01/2018	7	4790 (dont 229 PL)	684	50	**49**		50	60

*V50, V85 : Vitesse en dessous de laquelle roule 50% et 85% des usagers

Nous pouvons constater que les vitesses moyennes sont inférieures aux limitations. Nous constatons cependant que certains automobilistes dépassent très largement ces dernières. Ces comportements très dangereux et inconscients sont heureusement marginaux. Les données ont été transmises à la gendarmerie.
Ces résultats nous permettent de prioriser nos actions et de mettre en place des aménagements adaptés en fonction du comportement des automobilistes.

PÊCHE

Encore une année bien remplie

Le conseil d'administration de l'AAPPMA (Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques) de la Rochefoucauld et des communes environnantes espère que les adhérents à leur société de pêche sont pleinement satisfaits des différentes et nombreuses actions menées chaque année.

- En janvier, ont été lâchés dans la Tardoire, 20 kg de tanches, 30 kg de sandres et 100 kg de gardons pour ré-empoissonnement.
- Les amateurs de pêche à la truite n'ont pas été oubliés avec 900 kg de truites mises dans la Tardoire, le Bandiat, les ruisseaux de la Margot et la Ligonne en 3 lâchers (mars, avril, mai).
- Cinq demi-journées d'élagage ont eu lieu sur la Tardoire sur les secteurs des prés de Roumagne et de l'ancien parcours à carpes de Landaudrie.
- Cet automne, une session de nettoyage a eu lieu sur le Bandiat et il est prévu de nouvelles matinées d'élagage sur la Tardoire.

- Le concours de pêche au coup a été organisé le 1er septembre. Le bénéfice a été reversé au profit des sinistrés des communes de Rancogne, Saint-Sornin et Vilhonneur particulièrement touchées par l'orage de grêle du 4 juillet 2018.
- Les sauvetages à l'épuisette lors de l'assèchement du Bandiat et de la Tardoire ont permis de sauver au total 272 kg de poissons blancs (gardons, ablettes, goujons…), 123 brochets de 20 à 70 cm, 7 sandres, 26 grosses perches en plus des petites, 5 truites farios, 15 très grosses brèmes, 5 tanches, 4 carpeaux et 1 anguille.
- Une des dernières activités de cette année sera l'organisation fin novembre du concours de belote à la salle Riperiis de Rivières.

Toutes les actions énumérées ci-dessus ne sont réalisées que par des bénévoles adhérents à notre AAPPMA. Qu'ils soient tous remerciés pour leur implication surtout pour les tâches bien ingrates telles que le sauvetage et l'élagage. Les autres travaux d'investissement sont toujours réalisés en collaboration avec la fédération de pêche de la Charente ou le Syndicat Bandiat Tardoire Bonnieure. C'est ainsi qu'une convention va être signée entre la fédération de pêche, la commune de Rivières et notre AAPPMA pour planifier la construction et la gestion d'un ponton pour personne à mobilité réduite vers l'ancienne station d'épuration de La Rochefoucauld. Celui-ci sera situé sur la commune de Rivières. Il devrait être réalisé dans les prochains mois.

Et déjà il nous faut penser au planning d'activités 2019.

Sentier du Gros Roc

D'importants travaux ont été effectués au Sentier du Gros Roc à l'entrée de la forêt de La Braconne. Ces travaux ont été réalisés à l'initiative de l'ONF en partenariat avec le Syndicat Mixte d'équipement touristique Braconne Bois Blanc.

Le départ du circuit de 1,3 km a été sécurisé par la pose de poteaux, cordes et nez de marches. Des pictogrammes de mise en garde ont été placés à divers endroits. Un fléchage guide le promeneur.

Les plaques botaniques existantes ont été nettoyées, vernies et parfois déplacées. De nouveaux panneaux ont été installés : un panneau à l'entrée du circuit sur la biodiversité en forêt ainsi qu'un panneau sur les chiroptères sur le haut du sentier.

Prochainement, une « sorcière » devrait nous y attendre. Elle sera découpée dès cet automne par l'ETS Lacombe.

N'hésitez pas à aller faire un petit tour sur cet agréable sentier pédagogique situé sur notre commune qui nous renseigne sur la géologie, la faune et la flore de notre forêt.

ENVIRONNEMENT

C'est l'affaire de tous. Ayons les bons gestes !

Déchets ramassés le 8 octobre 2018 aux abords des bornes à verre par nos employés communaux.

Pour que notre commune ne se transforme pas en décharge à ciel ouvert, chacun doit éviter d'y laisser ses déchets, qui une fois additionnés, finissent par représenter une véritable pollution.
En effet, la plupart de nos déchets ont un temps de décomposition très long comme en témoignent les quelques exemples suivants :

Déchets (tôles, bâches) jetés en pleine nature au bord d'un chemin

PAPIER JOURNAL	*De 3 à 12 mois*
MÉGOT DE CIGARETTE	*2 ans*
CHEWING-GUM	*5 ans*
BOÎTE DE CONSERVE	*De 10 à 100 ans*
BOUTEILLES PLASTIQUE	*De 100 à 1000 ans*
CANETTE EN ALUMINIUM	*De 200 à 500 ans*
SAC PLASTIQUE	*400 ans*
VERRE	*4000 ans*

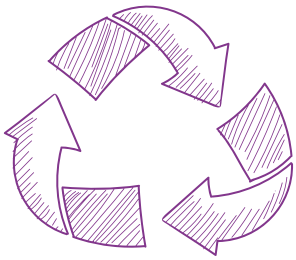

Les piles quant à elles contiennent des métaux extrêmement polluants. Il est impératif de les recycler. Les jeter dans la nature présente des risques pour l'environnement.

Nous avons la chance d'avoir accès gratuitement aux déchetteries gérées par CALITOM alors profitons-en, et soyons responsables !

ABANDON DE DÉCHETS = AMENDE PÉNALE

Déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique en dehors des conditions fixées par arrêté, est un acte passible d'une **amende forfaitaire** de :

- **68€** si le règlement de l'amende intervient immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction)
- **180€**€au-delà de ce délai.

À défaut de paiement ou en cas de contestation de l'amende forfaitaire, c'est le juge du tribunal de police qui décide du montant de l'amende pouvant aller jusqu'à **450 €**.

À savoir : Si un véhicule est utilisé pour les transporter, l'amende peut aller jusqu'à 1 500€, ainsi que la confiscation du véhicule.

URBANISME
Zoom sur le plan communal…

Depuis l'approbation du PLU communal en 2014, le volume des CU a progressé en moyenne de 34% : il s'agit particulièrement de CU informatifs établis lors de cession immobilière et foncière. En effet, la situation conjoncturelle peut-être un des facteurs de cette évolution : plus grande mobilité professionnelle, davantage de familles monoparentales, départ en maison de retraite…

L'émission de CU opérationnels pour la réalisation d'un projet de construction est en baisse avec 7 CU en 2018 et se confirme par le faible volume de PC pour maison individuelle déposé en 2018 soit 5.

Quant aux déclarations de travaux (DP), la progression depuis 2014 se confirme : le respect des formalités administratives et civiques dans le cadre d'extension de l'habitation, d'annexes (<20 m²), de réalisation de clôture,… est encouragé.

RAPPELS :

• Recours à l'architecte :
Depuis le 1er mars 2017, toute demande de PC peut se voir appliquer le nouveau seuil de surface de plancher à partir duquel le recours à l'architecte est obligatoire. Ce seuil initialement fixé à partir de 170 m² a été abaissé à 150 m² de la surface de plancher.

• Délais d'instruction :
- CU informatifs : 1 mois
- CU opérationnels : 2 mois
- Déclaration Préalable : 1 mois (+1 mois si dans périmètre classé ABF soit 2 mois)
- Permis de construire (maison individuelle ou garage >20 m²) : 2 mois (+1 mois si dans périmètre classé ABF soit 3 mois)
- Permis de construire (ERP, agricole, commerce,…), permis d'aménager, permis de démolir : 3 mois (+1 mois si dans périmètre classé ABF soit 4 mois et + 2 mois si Etablissement Recevant du Public ERP)

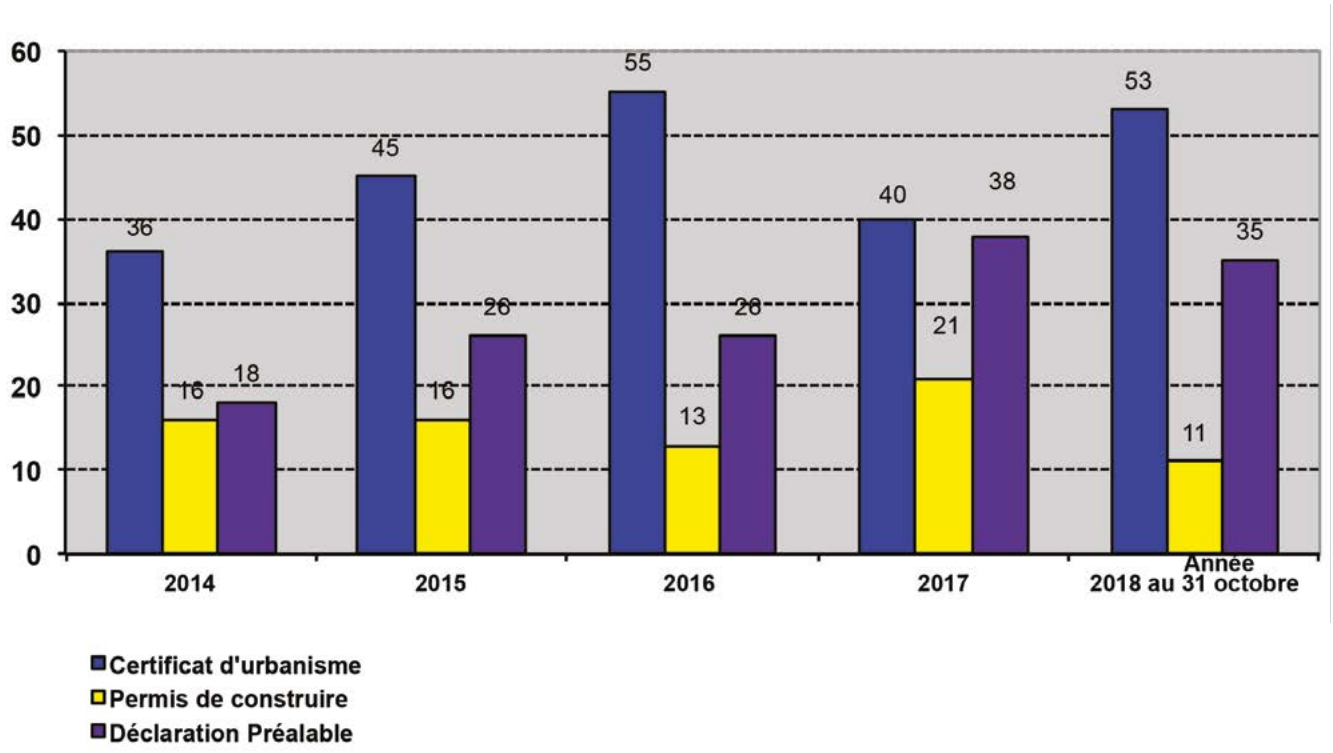

P.L.U.i.

Zoom sur le plan communautaire…

En avril 2015, le conseil communautaire a prescrit par délibération le PLUi. Malgré la fusion au 01/01/2017 des deux communautés de communes (Bandiat-Tardoire et Seuil Charente Périgord) regroupant désormais 29 communes, l'étude se poursuit avec le périmètre initial des 14 communes du territoire de l'ex communauté « Bandiat-Tardoire ». Quant au PLUi de l'ex. CDC Seuil Charente Périgord, l'étude a débuté au cours du 2ème semestre 2018 avec le même cabinet d'étude URBAM permettant une meilleure cohérence des 2 PLUi qui à terme devront également fusionner pour en définir un document unique.

Dans les précédents magazines « Vivre à Rivières – Edition 2016 » et « Rivières-Infos n°58 du 1er semestre 2018, il vous a été présenté l'état d'avancement de l'étude PLUi.

Après réalisation des phases 1 **« Diagnostic et état initial de l'environnement »** et 2 **« Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) »**, le comité de pilotage, composé d'un ou deux élus des 14 communes, de représentants de la CDC et du cabinet URBAM, se consacre à **l'étape 3**, la plus concrète et la plus longue : elle consiste à définir **un règlement et des documents graphiques** qui délimitent les **zones urbaines**, les **zones à urbaniser**, les **zones agricoles** et les **zones naturelles et forestières** pour lesquelles seront associées des règles applicables à chacune d'entre elles.

La phase 3, ayant pris un peu de retard, devrait aboutir à la fin du 1er trimestre 2019.

Interviendront les procédures administratives composant la phase 4 avec l'arrêt du projet, l'enquête publique et enfin l'approbation du PLUi.

Lors de l'enquête publique prévue probablement au début du second semestre 2019, n'hésitez pas à venir rencontrer le commissaire enquêteur pour consulter les documents du PLUi et faire part de vos doléances. La date et les modalités seront communiquées en temps utile auprès de l'ensemble des administrés.

Il est utile de rappeler qu'une parcelle aujourd'hui constructible ne le sera peut-être plus dans les 5 ou 10 ans à venir (selon son emplacement) vu que l'objectif est de « resserrer les enveloppes bâties » avec des superficies de parcelles plus restreintes. **Donc, il faut encourager à concrétiser vos éventuels projets.**

En attendant, vous pouvez prendre contact avec la mairie de Rivières ou avec le service Urbanisme de la CDC La Rochefoucauld - Porte du Périgord.

Pour toute question, un registre est à disposition à la CDC dans les locaux de la Rochefoucauld ou dans toutes les mairies des 14 communes.

En Bref

Projets en cours sur la commune de Rivières

- **Centre Auto** : sur une partie du parking de Leclerc - Route de Limoges
- **Retail Park :** une cellule pour un MC Donald's - Fosse Pascaud
- **Maison de santé :** Route de Mansle

Fromage frais le manslois

À la découverte de nouvelles saveurs avec le fromage Manslois

Le lapin au Manslois

Pour 6 à 8 personnes.
Temps de préparation 15 mn, de cuisson 40 à 45 mn

1 : Faites fondre du beurre dans une sauteuse et faites y dorer les morceaux de lapin.
2 : Préparez à part un caramel avec le sucre et le vinaigre : faites fondre à feu doux le sucre seul dans la casserole. Lorsqu'il mousse, ajoutez le vinaigre et bien mélanger. A ce moment-là ajoutez les échalotes hachées, le vin blanc et le fond de veau.
3 : Versez le caramel aromatisé au vin blanc sur le lapin, ajoutez les raisins égouttés et laissez cuire 35 à 40 mn.
4 : Mettez le Manslois dans un bol, délayez avec quelques cuillères à soupe du jus de cuisson refroidi et versez le tout sur le lapin. Poursuivre la cuisson 5 mn, pas plus. Servez aussitôt avec un riz blanc ou des pommes de terre vapeur persillées.

Ingrédients

250 gr de « Manslois » Vache
1 lapin
200 gr de raisins secs
5 cuillères à soupe de sucre semoule
2 cuillères à soupe de vinaigre
1 échalote
1/2 litre de vin blanc sec
1/2 litre de fond de veau

Tarte aux poireaux et au Manslois chèvre

Pour 8 personnes.
Temps de préparation 15 mn, de cuisson 30 mn

1 : Lavez, émincez finement les poireaux et faites cuire dans le beurre à couvert 10 mn en mélangeant de temps en temps. Faites légèrement revenir à part dans une poêle les lardons. Les égoutter et réservez.
2 : Mélangez les œufs entiers, la crème fraiche et le Manslois. Poivrez, salez très légèrement.
3 : Etalez la pâte dans un moule à tarte, déposez les poireaux puis les lardons sur la pâte et versez par-dessus le mélange œufs/Manslois. Enfournez pendant 30 mn, servir chaud.
Idée : Les lardons peuvent être remplacés par des magrets fumés coupés en lamelles mais sans les faire revenir dans un corps gras. Accompagnez ce plat d'une salade verte, c'est un délice.

Ingrédients

1 « Manslois » Chèvre
3 Blancs de poireaux
1 Pâte brisée
100 gr de poitrine fumée en dés
3 Œufs
12,5 cl de crème fraîche

Aumônière de truite fumée au pamplemousse et au Manslois chèvre

Pour 4 à 5 personnes.
Temps de préparation 5 mn

Mélangez le Manslois chèvre avec les suprêmes de pamplemousse légèrement égouttés et le poivre vert
Déposez à l'aide d'une poche à douille une quantité suffisante au milieu d'une tranche de truite fumée, formez une aumônière.
Pour fermer l'aumônière utilisez un brin de ciboulette passé à l'eau chaude.
Dégustez bien frais.

Ingrédients

1 Manslois de chèvre
4 à 5 tranches de truite fumée
1 pamplemousse coupé en suprêmes (prélevez les quartiers sans la peau)
2 cuil à café de poivre vert frais en saumure

Nous sommes sensibilisés aux accidents de la route mais très peu **aux accidents de la vie courante qui sont pourtant 6 fois plus meurtriers :** plus de 20 000 morts et 11 millions de blessés chaque année. C'est la troisième cause de mortalité en France et la première cause de mortalité chez les enfants de moins de 4 ans.

Intéressons-nous aux accidents domestiques

Ce sont les accidents qui se produisent à la maison et autour de la maison.

Cuisine

25 % des accidents s'y produisent et touchent les enfants de 1 à 5 ans

Brûlures : friteuse, casseroles, four, poêles, plats chauds, liquides bouillants,…
- Eteindre un feu de friteuse avec un linge humide, ne jamais arroser d'eau.
- Placer la queue de la casserole vers l'intérieur.
- Brûlure simple, méthode des 3 fois 15. : sous un filet d'eau du robinet, refroidir avec de l'eau de 10 à 15° pendant 15 mn à une distance de 15 cm de la peau.
Coupures : couteaux, ciseaux, boîtes de conserves,…
Ranger les objets coupants hors de portée des enfants tout comme les produits d'entretien.
Chutes : de la chaise haute.
L'enfant doit toujours être attaché sur une chaise haute.

Salon

9 % des accidents s'y produisent suite à des suffocations, des électrisations, des chutes.

34 % des chutes des personnes âgées s'y produisent.

Suffocations dues à l'ingestion d'une cacahuète, d'une olive,…
Les mettre hors de portée ainsi que les petits objets.
Electrisations : prises électriques surchargées, prises de courant non protégées, rallonges non débranchées.
Veiller à la conformité des branchements.
Chutes : revêtement de sol endommagé, coins de tapis relevés, jouets mal rangés, escaliers.
Mettre une barrière de protection en haut et en bas des escaliers.
Intoxications, allergies : plantes qui produisent des gouttes au bout des feuilles.
Mettre les plantes à risque hors de portée.

Chambre

7 % des accidents s'y produisent. Avant 1 an, 35 % des accidents ont lieu lors des soins prodigués par les adultes.

Chute de meuble lors de jeux
Veiller à la stabilité et à la fixation des meubles.
Défenestration
Ne pas mettre de meuble sous la fenêtre pour éviter l'escalade.
Suffocations avec des petites pièces de jouets ou la mise de la tête dans un sac plastique
Veiller à la conformité des jouets

Salle de bain

80 000 accidents/an dont 35 % touchent les enfants de moins de 4 ans : absorption de médicaments, électrocutions, chutes, noyades.

Médicaments qui ressemblent à des bonbons ou à des boissons connues.
Ranger les médicaments dans un meuble fermé à clef.
Electrocutions avec un sèche-cheveux, flaques d'eau au sol.
Eloigner les appareils électriques des points d'eau et vérifier leur conformité pour pièces d'eau.
Chutes : glissades dans la baignoire ou sur le sol.
Mettre un tapis antidérapant.
Noyades de bébés dans une baignoire (10 cm d'eau suffisent!)
Ne jamais laisser un enfant seul dans la baignoire.

Garage

25 % des accidents s'y produisent à cause de coupures, brûlures, empoisonnements (pour les enfants), intoxication au monoxyde de carbone (80 décès/an).

Coupures, brûlures avec des outils.
Débrancher un outil inutilisé. Ne pas désactiver les sécurités des machines.
Empoisonnements par des vapeurs de produits toxiques ou leur ingestion.
Bricoler dans un espace aéré. Refermer les pots de produits hermétiquement et les mettre hors de portée des enfants.
Intoxication au monoxyde de carbone (moteur en marche, chauffe-eau au gaz, …)
Ne pas laisser un moteur en marche sans aération suffisante. Le monoxyde de carbone est incolore, inodore et mortel.

Autour de la maison

12 % **d'accidents dans les jardins.**
Intoxications (champignons, fruits et baies).
Blessures avec les tondeuses, taille-haies, tronçonneuses…
Brûlures avec les barbecues.
Noyades dans les piscines.

Intoxications : petits fruits d'ornement, laurier rose, muguet, champignons.
Apprendre aux enfants à ne rien mettre à la bouche. Se laver les mains régulièrement.
Blessures : coupures par des outils, chute d'une échelle ou escabeau mal assuré, tondeuse électrique mal isolée.
Ne pas neutraliser les sécurités des appareils. Mettre des protections (casque, lunettes, gants).
Attacher l'échelle ou l'escabeau lors de son utilisation.
Brûlures : alcool à brûler très dangereux.
Préférer des allume-feux solides plutôt que l'alcool à brûler. Ne pas jouer autour du barbecue.
Noyades dues à un manque de surveillance ou à l'absence de sécurité.
Toute piscine enterrée doit être équipée d'un système de protection depuis janvier 2004.
Enlever l'échelle des piscines hors sol inutilisées. Mettre des brassards aux enfants

Côté Défense

«Ils ont des droits sur nous»

Phrase célèbre de Georges Clemenceau, qui exprime toute la philosophie de cette décoration.

La croix du combattant

Les **Poilus** de la **Première Guerre mondiale** ont voulu faire reconnaître par la nation un statut particulier à ceux qui avaient participé aux durs combats de 1914-1918. La loi du 19 décembre 1926 a créé la carte du combattant pour ceux de **la Première Guerre mondiale** mais également pour ceux de **1870-1871** et des guerres coloniales antérieures à la Première Guerre mondiale. La **décoration** ne fut créée que trois ans plus tard par la loi du 28 juin 1930.
Le projet retenu par le jury est l'œuvre de M. Doumenc, ancien combattant. Il a la forme d'une croix pattée aux branches reliées par une couronne de lauriers. Le médaillon central porte la mention République française avec une effigie de la **République** coiffée d'un casque lauré. Au revers un glaive est surmonté de rayons avec la mention Croix du combattant. Le ruban de 37 mm de large, est bleu horizon avec sept raies verticales rouge garance de 1,5 mm. Le ruban reprend les couleurs des uniformes des Poilus.
Un décret du 29 janvier 1948 énonce que les dispositions de la loi de 1930 relatives à l'attribution de la carte de combattant et à la croix du combattant sont applicables aux participants de la guerre 1939-1945. La loi du 18 juillet 1952 étend le bénéfice de l'attribution de la croix du combattant à l'Indochine et la Corée.

La loi du 9 décembre 1974 a étendu l'attribution de la croix du combattant aux **opérations d'Afrique du Nord** entre le 1er janvier 1952 et le 2 juillet 1962. Un arrêté du 12 janvier 1994 a ouvert le droit à la carte de combattant (donc à la croix du combattant) à ceux qui ont participé aux opérations à risques **d'Afghanistan**, du **Cambodge**, du **Cameroun**, du **Golfe**, du **Liban**, de **Madagascar**, de **Suez**, de **Somalie**, de la **République centrafricaine**, du **Tchad**, de **Yougoslavie**, du **Zaïre**.

Amicale laïque

L'Amicale Laïque est une association de bénévoles qui se réunissent afin d'organiser ensemble différentes manifestations et actions en faveur des enfants de l'école.
Tous les parents, grands-parents, oncles, tantes, amis... peuvent en être membres actifs et ainsi se rencontrer, organiser et participer volontairement aux différentes actions menées.
L'Amicale Laïque c'est un lieu d'échange et de réflexions sur tout ce qui concerne la vie de l'établissement. Des propositions peuvent être faites lors des conseils de l'école.
Les bénéfices de chacune des actions menées sont reversés à l'école pour financer des besoins spécifiques, soutenir les projets des enseignants et améliorer le bien-être des enfants.
L'année précédente s'est très bien déroulée et les bilans sont plus que positifs.
Pour revenir sur la dernière fête de l'école qui a eu lieu le 30 juin 2018, la soirée avait commencé par un discours de la part de Madame Gauthier, directrice de l'école, et de Stéphane Rhouy, Président de l'Amicale Laïque à cette date.
La soirée s'était poursuivie par un spectacle organisé par toutes les classes de l'école.
A la fin de celui-ci, les enfants et parents ont pu partager un moment avec les enfants sur de multiples stands (jeux divers, structures gonflables...).
A la suite, un repas avec des grillades était organisé pour un peu plus de convivialité et cela grâce aux actions de l'APE, l'Amicale Laïque, les enseignants et surtout les membres actifs que nous ne manquerons pas de remercier une fois de plus.
Vous pouvez suivre l'association sur le compte facebook Amicale Laïque école de Rivières.

En ce qui concerne les événements de l'année scolaire 2018-2019 :

✔ **Ont eu lieu :**
Le 8 décembre : le marché de Noël organisé à la salle des fêtes de Rivières.
Le 20 décembre : l'organisation d'un petit déjeuner à la salle des fêtes de Rivières pour tous les enfants et enseignants de l'école.
✔ **Auront lieu :**
Au printemps : une bourse à l'enfance.
Courant Avril : une chasse aux œufs, si le temps nous le permet. La date reste cependant à définir.
Pour clôturer cette merveilleuse année en compagnie de nos chers enfants, ***la fête de l'école aura lieu le week-end du 28 juin 2019.*** Nous ne manquerons pas de vous préciser le jour et le lieu de cette festivité qui restent à définir.
Ainsi pour conclure, je tiens à remercier chaque membre de l'Amicale Laïque pour son travail et son dévouement afin de rendre chaque animation toujours plus belle et agréable aux yeux de nos enfants.

Pour cette nouvelle année, un nouveau bureau a été élu :

Nous tenons à remercier une fois de plus tous les membres actifs, parents, grands-parents et bénévoles sans qui tout cela ne serait pas possible.

Parents d'Elèves

L'association des Parents d'Elèves a organisé plusieurs manifestations lors de l'année scolaire 2017-2018 :
- une bourse à l'enfance,
- Halloween avec retraite aux flambeaux,
- avant Noël, une vente de calendriers réalisés par les enfants, une vente de sapins et un marché de Noël,
- un petit déjeuner de Noël,
- une vente de chocolats pour Pâques et une vente d'étiquettes initiatives.

L'association s'est jointe à l'Amicale Laïque pour la fête de l'école du 30 juin.
Le 2 octobre ont eu lieu les assemblées générales de l'Amicale Laïque et de l'Association des Parents d'Elèves. Il a été décidé de fusionner les deux associations pour la partie animations, les bénéfices réalisés par l'une et l'autre allant à l'école.

Depuis cette date, l'organisation est la suivante :
- L'association des Parents d'Elèves a en charge uniquement la gestion de la cantine scolaire. La présidence est assurée par Mme Carole Castagnet. Le prix du repas est de 2,20€.
- L'amicale Laïque a en charge les diverses animations dont la fête scolaire.

apeecolederivieres@gmail.com - Tél : 06 80 88 80 64

Association Rivières Tennis Loisirs

L'objectif de l'association est de faire profiter, dans les meilleures conditions possibles, des courts de tennis que la mairie met à notre disposition. Nous comptons sur de nombreuses adhésions pour faire vivre ces courts de tennis, afin que la pratique de cette activité à Rivières devienne un vrai moment de loisir sportif.

Attention : nous ne sommes pas un club de tennis, nous ne délivrons donc pas de licence, simplement une adhésion qui permet d'utiliser les courts pendant une année civile.

Le démarrage d'une nouvelle saison intervient au tout début d'une nouvelle année civile soit au courant du mois de janvier. C'est le moment de prendre une nouvelle adhésion et ainsi, de récupérer une clé pour pouvoir utiliser les courts.

Montant de l'adhésion pour une année civile de janvier à décembre : 10€ (pour les nouveaux adhérents, ajouter 5€ de caution pour la clé d'accès au court).

Personnes à contacter :
Roblin Alain : 05 45 62 03 21
Dupit J.-Louis : 05 45 63 97 98.

Association Pétanque

UNE NOUVELLE ASSOCIATION SUR LA COMMUNE

Depuis septembre, une association Pétanque a été créée sur notre commune.
Son président et son Bureau ont besoin de nouveaux membres pour la faire vivre. Ils vous attendent nombreux pour les rejoindre pour jouer et pour organiser des manifestations.

Personne à contacter : Monsieur Mathieu Dusautois
Tél : 06 82 47 13 33

Ecol'Ane

« Le petit monde d'Ecol'Ane en 2018... »

Les animations de l'été

Ecol'âne a ouvert ses portes, comme tous les ans, les samedis et dimanches, du 7 juillet au 2 septembre. Activités proposées : ateliers cuisine, bricolage, créatif, fabrication de produits d'hygiène et d'entretien, soirées « feu de camp ». Pour tous les goûts et tous les âges ! Ces animations sont aussi un prétexte pour mettre l'accent sur le « fait main » et favoriser l'entraide intergénérationnelle.

Le repas des adhérents le 25 août 2018
Incontournable et très attendu, cette soirée réunit tous les adhérents disponibles pour un repas partagé. Ambiance conviviale et joyeuse !

Accueils de centres de loisirs
Plusieurs centres de loisirs ont posé les enfants et leurs sacs à dos pour une journée ou une nuit sur le site d'Ecol'âne cet été. Ces aventuriers de 6 à 15 ans ont rencontré les animaux de l'association, les ont brossés et nourris. Ils ont participé à l'atelier « En contact avec la nature » où chacun a appris à se détendre afin d'être pleinement disponible et calme pour observer la nature et les oiseaux à l'ombre du grand chêne. Ils ont ri pendant le parcours d'agilité

avec les chèvres et ont fait un atelier de médiation avec les lapins et les cochons d'inde. Certains ont rêvé autour du feu de camp avant une nuit à la belle étoile…

L'été actif
Cette année, Ecol'âne a été sollicitée pour participer à l'action « été actif 2018 ». Ce dispositif permet de proposer des activités à moindre coût pour tout public sur le département de la Charente. Nous avons donc imaginé une « balade à énigmes » pour petits et grands de 6 à 99 ans. Le principe en était simple : une balade et des énigmes. La forêt de la Braconne, toute proche, représentait un terrain de jeu extraordinaire et, fidèle à elle-même, l'association souhaitait y apporter sa touche « éducation à la nature et l'environnement ».

Du 16 juillet au 20 août 2018, Ecol'âne a donc proposé tous les lundis et samedis matin un circuit de quatre kilomètres environ avec une dizaine de pauses, balisées par la silhouette d'une tête d'âne. À chaque arrêt, deux énigmes, une pour les enfants et l'autre pour les adultes. Toutes les questions posées parlaient arbres, oiseaux, insectes et plantes qui nous entourent. L'intérêt de ces balades fut d'éveiller la curiosité de tous et l'utilisation des sens, lors d'une sortie nature. Ouvrir son nez, ses oreilles, toucher avec modération, observer… mais aussi fermer les yeux pour mieux entendre !

Faîtes de la récup (organisée par Charente Nature)
A l'heure où nous écrivons cet article, nous préparons notre participation à cette manifestation prévue sur quatre dates. Ecol'âne sera présente à Anais, le dimanche 18 novembre, de 10 h à 18 h avec un atelier proposant peintures, colles et autres produits utilisés en ateliers créatifs fabriqués « maison ». Fabriquer par soi-même permet de générer moins de déchets, de ne pas utiliser de produits dangereux pour l'homme ou l'environnement et tout cela pour un coût moindre !

Vente de croissants au profit du Téléthon (dimanche 09 décembre)
Comme l'an passé, Ecol'âne a participé au Téléthon le dimanche 09 décembre sur la commune de Rivières. La vente de croissants offerts par des boulangeries de La Rochefoucauld a été organisée par les bénévoles de l'association et autres bonnes volontés. Ces derniers se sont rendus directement au domicile des Riviérois. L'intégralité de la recette réalisées (1€ par croissant) a été reversée au profit du Téléthon. Pour l'an prochain, nous recherchons déjà des bénévoles sur la commune pour ce jour-là, pour couvrir l'intégralité de notre territoire. En ce qui concerne les croissants, il ne faudra pas hésiter à les réserver car nous sommes très rapidement dévalisées chaque année. Vous pourrez nous joindre (bénévolat ou croissants au 06 69 02 72 16).

Comité d'Animation de Rivières

Cette année, lors de l'assemblée générale, le Bureau a été renouvelé en partie. Voici sa composition :
Présidence : Nathalie Lesourd secondée par Ludovic Roger.
Trésorerie : Ophélie Rivière assistée de Pascal Léger.
Secrétariat : Béatrice Gallène assistée de Florence Chabanne.
Les manifestations ont commencé dès janvier avec le **week-end à la neige**, organisé en covoiturage comme en 2017. Cette année nous n'avons pas été gênés par la neige sur le parcours ni au chalet. La station de Piau Engaly était bien enneigée, mais un vent violent nous a empêché de skier, alors nous en avons profité pour visiter les environs.
Le 3 mars, le **dîner dansant costumé** n'a pas eu lieu, faute d'amateurs.
Le 8 avril a eu lieu la **randonnée pédestre** qui a pu de nouveau partir de l'espace Riperiis, qui a accueilli les participants pour le déjeuner. La météo s'est montrée clémente et les participants sont venus nombreux.
Le 27 mai a eu lieu le **bric à brac**. Il a plu tôt le matin au moment du déballage mais par la suite, le temps s'étant bien amélioré, l'affluence était au rendez-vou..

Le 23 juin, de nombreuses personnes ont été enthousiasmées par la **projection en plein air** du film « l'ascension », le feu de Saint Jean prévu n'a pas pu s'embraser pour des raisons de sécurité, mais l'ambiance était au rendez-vous.
Après la trêve estivale, deux événements proposés ont été annulés faute d'inscrits : l'excursion au zoo de Beauval et la ballade à moto.
Le 14 octobre, le **marché d'automne** a accueilli de nombreux nouveaux exposants : les visiteurs ont pu déguster de la bière brassée à Chazelles, du champagne, des huîtres de Charente Maritime, du miel d'Angoulême, du foie gras de Dordogne, du bœuf de Chasseneuil-sur-Bonnieure, en plus des habituels fournisseurs de pain et pâtisserie, de vin et de macarons. Le potage et la choucroute du comité ont eu le même succès que les années précédentes. Les nouveaux exposants ont été ravis de l'atmosphère chaleureuse et bon enfant de l'événement.
Enfin, le 20 octobre nous avons accueilli la troupe Olive de Lux à l'espace Riperiis, où elle a joué la pièce « **Théâtre** sans animaux » de Jean-Michel Ribes.
Le Comité remercie toutes les personnes présentes à nos manifestations et plus particulièrement les élus et le personnel communal ainsi que les bénévoles qui viennent nous prêter main forte pour le bric à brac.

Evénements 2019 :
- Janvier : Assemblée générale et week-end à la neige
- 7 avril : randonnée pédestre
- 19 mai : Bric à brac
- 23 juin : feu de St-Jean et cinéma en plein air
- 13 octobre : marché d'automne

AL Rivières Cyclo

La roue tourne pour l'AL Rivières Cyclo

Après 40 ans à sillonner les routes de Charente et au-delà, nos amis de la petite reine poursuivent leur route tout en restant fidèles à l'Amicale Laïque et affiliés à l'esprit l'UFOLEP. Sous l'impulsion de Daniel Gascon (président de l'Amicale Laïque) et des frères Mayoux Jean-Paul et Jean Louis, le club a vu le jour en 1978, suite à des rassemblements cyclo touristiques du dimanche. Cette section poursuit son chemin grâce aux bénévoles et aux six présidents successifs qui ont su perpétuer les valeurs du sport pour tous.

Les 43 licenciés en connaissent un rayon sur la pratique de ce sport et se sont classés 2éme au challenge départemental cyclotourisme avec la participation à de nombreux BRS nationaux (Brevet Randonnée Sportif). Pour les courses en ligne, 4 coureurs ont fait 14 places dans le top 10, dont une victoire en 1ère et 4e catégorie pour CHAMBON Pierre et LAVOUE Thierry. MARCUS Jonathan et SIBILEAU Pascal se maintiennent à des places honorables proches du podium ce qui permet le passage en 2e catégorie pour MARCUS Jonathan.

Le club a organisé un brevet de 100 km, une course cycliste à RIVIERES et à ST-ADJUTORY. Pour la 1ère année, une rencontre sportive a eu lieu avec le club de CHAUDES - AIGUES (Cantal) qui nous l'espérons ne restera pas sans retour pour nos amis cyclos.

La saison se termine donc sur un bilan sportif et financier satisfaisant, ce qui permet de reconduire la licence à 43€. La saison 2019 s'annonce couronnée de victoires solitaires et par équipe. Le club propose trois rendez-vous d'entraînements hebdomadaires, dimanche matin, mercredi et vendredi après-midi, avec un effort tout particulier pour que chaque sportif trouve son compte sans pénaliser le groupe.

Comme chaque dimanche matin, c'est entraînement pour les cyclos, mais ce dimanche 11 novembre, une pose s'impose devant le mémorial pour commémorer à leur manière l'armistice.

« Une des clés du succès est la confiance en soi, une des clés de la confiance en soi est la préparation, alors bonne route à chacun pour 2019 ».

BUREAU ET REPARTITION DES MISSIONS

Président : SIBILEAU Pascal
Vice-président : RAYNAUD Jacques
Secrétaire : LABLANCHE Patrick – MARTAUD Pascal
Trésorerie : SIBILEAU Martine – DARTRAT Bernard - LABLANCHE Patrick – VILLENEUVE J-Claude
Licences : BERTRAND Jacques
Cyclosportif : RAYNAUD Jacques – PIVOIN Daniel – MARTAUD Pascal
Cyclotourisme : LABLANCHE Patrick – VALLAT Albert
Organisation sorties – BRS : DARTRAT Bernard
Circuits : LAVOUE Thierry
Référent UFOLEP / Equipements : SIBILEAU Pascal
Relations Préfecture de la Charente – Mairie de Rivières : MARTAUD Pascal - PIVOIN Michel
Relations médias : PIVOIN Michel
Site internet section cyclo : TEXIER François – VALLAT Guillaume
Membres participants : PIVOIN Josette – VILLENEUVE Jean-Claude

Les anciens combattants

L'Association des Anciens Combattants de la commune de Rivières est aujourd'hui forte de 47 membres, anciens combattants décorés et sympathisants.
Cette année encore, nous ont rassemblés, deux rendez-vous majeurs.
La cérémonie du 8 mai et le centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918.
Toujours fiers de la qualité de ces manifestations, accompagnées de commandements et de musiques justes et précises ainsi que de rigueur, nous perdurons la tradition par le verre du souvenir et le déjeuner gastronomique, moments très conviviaux avec les Rivièrois.
Nous avons une pensée très émue pour les familles de nos camarades disparus : Jean-Claude COMBARD, Marcel MASSIGNAC et Claude PERRIERE, dont nous renouvelons nos sincères condoléances.
L'année 2019 nous rassemblera toujours pour ces belles cérémonies du mercredi 8 mai ainsi que celle du lundi 11 novembre.

Le temps de vivre

Notre association compte actuellement 62 adhérents qui, cette année, avait au programme des prévisions très intéressantes.

Courant juillet, les visites de Lascaux et des Jardins Imaginaires, par un très beau temps, se sont révélées très agréables.

Précédemment, en Juin, un repas à l'Espace Ripériis réunissait 50 convives dans une ambiance très détendue. Une tombola et des jeux de société ont terminé l'après-midi.

Les activités ludiques se sont arrêtées en Août.

Le mois de Septembre a permis la reprise des après-midis avec les goûters et les jeux tels que belote, scrabble et autres.

Le 18 Septembre, une sortie « surprise » a été proposée. Le matin, les participants ont visité une ferme élevant des autruches. L'après-midi libre a permis à chacun, soit de s'adonner à divers jeux, soit de visiter Barbezieux. Cette journée a été très appréciée.

Courant octobre, une journée détente était organisée à l'Espace Ripériis à laquelle une quarantaine de personnes, adhérents et non adhérents, a participé.

A noter, cependant, l'arrêt des séances de gymnastique qui avaient lieu le jeudi, pour des raisons personnelles de l'animatrice.

L'Assemblée générale pour 2019 pourrait avoir lieu le mardi 15 Janvier à partir de 14 heures (la date reste à confirmer).

Nous rappelons que le but de l'Association est de distraire les personnes qui veulent sortir de leur isolement pendant deux après-midis par mois avec une adhésion de 10 € à l'année.

Toute personne voulant se joindre aux membres actuels de l'Association peut venir les 2e et 4e mardis de chaque mois dès 14 heures ou bien peut s'inscrire en téléphonant au 05 45 62 10 41. Le meilleur accueil lui sera réservé.

La Grande Guerre

La Charente et les Riviérois dans la grande guerre : 2 régiments, 3 terribles batailles

Le 107e Régiment d'infanterie

Le 107e régiment d'Infanterie d'Angoulême part au front le 6 août 1914. Engagé successivement en Belgique, dans la Meuse et sur la Marne (mort d'un riviérois), il passe l'année 1915 en Lorraine et en Artois (où 1 riviérois est tué à l'ennemi).
Comme un grand nombre de régiments, il combattra en 1916 à Verdun, notamment à la Côte du Poivre, puis sur la Somme.
Stationné en Champagne pendant l'année 1917, le 107e RI passera la dernière année de la guerre en Italie à combattre les troupes autrichiennes sur le fleuve Piave.

En 1916, c'est Verdun, le régiment se voit confier la défense du Poivre. Dans ces terribles combats, deux Riviérois du régiment trouvent la mort.

À peine sorti de l'enfer, le 107e RI est envoyé en Champagne où les hommes doivent supporter les rigueurs de l'hiver 1916-1917.

Verdun : la côte du Poivre

Au total, quatre Riviérois appartenant à ce régiment ont perdu la vie durant la Grande Guerre.

Le 307e Régiment d'infanterie

Le 307e régiment d'infanterie est un régiment d'infanterie de réserve. Constitué en 1914. Il est issu du 107 Régiment d'infanterie.

Les hommes sont partis d'Angoulême dès août 1914 après s'être entraînés sur les 38 hectares de terre inculte du Champ-de-Manœuvre de Soyaux et sur le terrain des Chaumes de Crage à Ma Campagne. L'embarquement pour le front s'est déroulé à la gare de Ruelle. Tout le long du parcours depuis Angoulême, des milliers de Charentais ont acclamé les soldats.

Moislains

Les 27 et 28 août 1914, une terrible bataille a décimé les troupes du 307e RI, à Moislains, en Picardie : en quatre heures, 465 Charentais sont morts dont trois Riviérois du 307e RI.
Envoyé « à marche forcée » au nord de la Picardie, le « 307e régiment » avait pour mission de retarder l'avancée allemande sur Paris et d'éviter l'encerclement d'un corps expéditionnaire anglais fort de 74 000 hommes.

Le 307e RI participera ensuite aux batailles d'Artois de la Somme (mort de deux soldats riviérois), puis combattra à Verdun et sur le Chemin des Dames.

Le 307 RI remontant au front

Laffaux

Louis Aragon immortalise Laffaux :

« Créneaux de la mémoire, ici nous accoudâmes
Nos désirs de vingt ans au ciel en porte à faux.
Ce n'était pas l'amour, mais le chemin des Dames,
Voyageur, souviens-toi du moulin de Laffaux ».

La prise de la position du moulin de Laffaux en mai 1917 aurait du être une étape de l'offensive de masse planifiée par le général Nivelle, commandant en chef des armées françaises du nord et du nord-est, dans le secteur du Chemin des Dames.
Cette offensive fait près de 140 000 morts en quelques jours dont **trois soldats riviérois du 307e RI le 16 mai 1917.**
Lieu symbolique, le moulin de Laffaux est également un lieu hautement stratégique de la Première Guerre mondiale. Situé sur un point haut, à proximité du village du même nom, il est aux mains des Allemands dès septembre 1914. Lors de leur repli sur la ligne Hindenburg en mars 1917, ces derniers renforcent leurs défenses sur le site. L'offensive du Chemin des Dames d'avril 1917 permet aux Français de reprendre d'abord le village puis, en mai, le moulin avec l'aide des chars.
Pendant plusieurs mois, le lieu est au cœur d'âpres combats. A l'instar de Craonne, le moulin devient alors un symbole du Chemin des Dames. Au lendemain de la guerre, il ne reste d'ailleurs rien du village et de son moulin.

Au moment de l'armistice , 8 Riviérois du 307e RI manquaient à l'appel, morts pour la France.

Rivières…

Il y a 80 ans…

Par peur des débordements, pas de mixité envisagée à l'école de Rivières.

En 1938, un avis est demandé par l'Inspecteur d'Académie concernant la «féminisation» des classes de la commune.
Le Conseil, considérant que la prolongation de la scolarité jusqu'à 14 ans est susceptible, vu l'âge des élèves de provoquer certains cas d'immoralité par le contact immédiat des enfants des deux sexes, émet un avis défavorable à la féminisation des classes de la commune.

Il y a un siècle

Quand la poste n'arrive plus à assurer le service public, et réclame une participation aux communes : 22/09/1918.

On donne lecture au Conseil, d'une lettre du Directeur des Postes qui indique que l'adjudication du courrier La Rochefoucauld-Coulgens et vice-versa prend fin et que l'administration des Postes et télégraphes n'était pas certaine de trouver un nouveau adjudicataire, compte-tenu des exigences des candidats.
Il en profite pour demander une prise en charge par les communes intéressées.
Notre Conseil décide d'allouer 100 francs à l'administration des Postes.

Il y a deux siècles

Quand les pêcheurs sont indélicats.

Le Conseil se réunit le 16 juillet 1818, on constate que certains se permettent de troubler l'eau de la rivière Tardouere pour pêcher à la Fosse Lurette et aux Assalés, près de Chez Merlet et du Logis de Ribérolle.
En conséquence le bétail et les habitants en aval ne disposent plus d'eau propre. Le Maire veut sévir, dresse un arrêté et ordonne au garde-champêtre de surveiller les lieux et de dresser procès-verbal si nécessaire.
A l'époque, le réseau d'eau n'existait pas et l'eau claire était un bien ô combien précieux.

Il y a 230 ans…

Une année qui porte les germes d'une révolution.

Nous sommes en 1788, la météo de l'année fut catastrophique, dès mai, la chaleur s'installe et les paysans connaissent un échaudage des blés. Puis vint l'été et des orages de grêle ravageurs.
Avant l'aube du dimanche 13 juillet, l'activité orageuse apparaît par les côtes d'Aquitaine et le littoral de la Charente-Maritime, puis dans les environs d'Angoulême **(Charente)** et de Poitiers. Ces orages sont forts, un épisode orageux particulièrement sévère balaie en matinée toutes les régions qui s'étirent du Poitou-Charentes jusqu'à l'Ile-de-France et au Nord - Pas de Calais. Le long de cet axe, les orages sont destructeurs : fortes rafales de vent et violentes chutes de grêle provoquent des dévastations parmi les plus graves du XVIIIe siècle en France. Les orages se poursuivent pendant l'été détruisant les cultures et causant des dégâts humains. **Ainsi le 11 août 1788, le curé Merceron en charge de la paroisse de Rivières constate le décès de 2 hommes de la famille Roy à Lavaud qui sont tués «par les feux du ciel».**

Mais le plus difficile reste à venir. Le temps glacial qui s'installe sur le pays dès le 25 novembre 1788 se prolongera jusqu'à la mi-janvier 1789. D'après les textes de l'époque :
«L'hiver, qui commença en 1788, fut si rigoureux, qu'on n'en avait pas vu de pareil, depuis quatre-vingts ans. La Charente même, après avoir, pendant tout le mois de décembre, charrié des glaçons si prodigieux qu'on craignit qu'ils n'entraînassent les vaisseaux à l'ancre, finit par se solidifier jusque dans le voisinage de son embouchure, où elle présentait, au commencement de janvier, une croûte de glace de vingt-deux pouces (0m60) d'épaisseur.»

Les conséquences sur la population riviéroise furent calamiteuses : froid et malnutrition provoquèrent **12 décès à Rivières sur la période du grand froid**. A titre de comparaison sur la même période de l'année précédente, **le curé Merceron n'avait relevé qu'un seul décès.**
Sans récolte donc sans recettes, les pauvres paysans doivent malgré tout payer leurs impôts au clergé, au seigneur et au roi. Autant de motifs de révolte en 1788 que l'on retrouvera quelques mois plus tard, dans les cahiers de doléances, et à l'origine de la Révolution française.

Le tiers état supportant le poids des privilèges de la noblesse et du clergé.
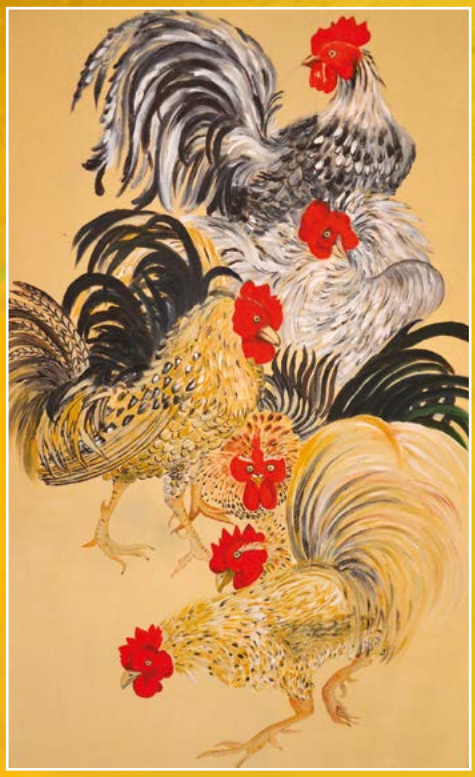
Le tiers état supportant le poids des privilèges de la noblesse et du clergé.